



Comité technique ministériel du 21 janvier 2021 **Déclaration préalable FO**

Un CTM entre fin des vœux et début des soldes !

Madame la présidente,

A l'aube d'une année 2021 qui semble vouloir nous rejouer une partie de la partition de 2020, nous voici réunis pour une première réunion du comité technique ministériel fixée entre fin de la période des vœux et début de la période des soldes.

Pour ce qui est des vœux, nous vous adressons ici nos meilleurs à titre personnel. Nous serons beaucoup plus mesurés à titre professionnel puisque les objectifs qui vous sont assignés concourent pour la plupart à la suppression d'emplois et de missions, et à la réduction des droits collectifs des agents dans la lignée de la loi dite de « transformation » de la Fonction Publique.

Dans la rubrique des vœux toujours, que 2021 nous permette de retrouver liberté, lien social et sens des missions au delà de nous laisser la santé!! Autant dire que si cela ne tenait qu'à l'action du gouvernement, ce n'est pas gagné...

Sur un plan plus prosaïque et ministériel, que 2021 nous permette de disposer du fruit d'engagements pris en 2020, comme la communication de la synthèse des mesures catégorielles, de la liste des « réformes en cours », de l'arrêté restructuration des DREAL et du bilan du repositionnement des agents issus de la phase 1 du plan « haro sur le BOP 135 », ou encore de la note de gestion sur la rupture conventionnelle. Gageons que la DRH utilisera l'ensemble des possibilités permettant de « renvoyer l'ascenseur » aux agents qui tiennent les services à bout de bras, y compris en saturant les tableaux d'avancement et concours contrairement à ce qu'elle a pratiqué récemment pour la promotion de SACDD à Attaché d'Administration, et comme elle se prépare à le faire pour la promotion à IDTPE. Rêvons même un peu, imaginons que l'administration redécouvre les principes de conduite du dialogue social qu'elle a elle même édicté en 2015. Durant cette crise, les représentants du personnel ont fait preuve de souplesse, ils n'iront pas jusqu'à la contorsion !!

Mais après les vœux, passons aux soldes ! La période s'y prête tout particulièrement au sein de notre pôle ministériel, pris en tenaille entre 2 ministres particulièrement zélées pour solder emplois et missions :

- -20 % sur les effectifs du pôle ministériel depuis 2015, traduits en autant de plans sociaux dans nos Etablissement publics en particulier
- -20 à -100 % sur les DIR dans le cadre du projet de loi 4D

- -80 % sur les missions « Aménagement/Logement » des DREAL dans le cadre des arbitrages sur le BOP 135 et de la revue des missions, -50 % à -80 % des missions environnement des DREAL dans le cadre du projet de transfert des laboratoires d'hydrobiologie et des missions Natura 2000, -20 à -100 % des missions de maîtrise d'ouvrage routière dans le cadre du projet de loi 3D
- -100 % sur la police de la publicité, la fiscalité de l'urbanisme et les fonctions supports en DDT
- -100 % des missions « non prioritaires » dans le cadre de la revue des missions

Dans ce contexte, si la seule préoccupation de l'administration pour reprendre ses termes lors du dernier CTM est de veiller à respecter « la trajectoire d'ETP », notre préoccupation reste en 2021 de prolonger le combat de longue haleine pour défendre les missions et effectifs de notre pôle ministériel – nos interventions ayant au moins permis lors des débats du PLF 2021 au parlement de tirer le constat que « ça ne pouvait plus continuer comme cela », et de défendre chaque collègue au plus près de sa situation quelles que soient les entraves créées par la loi dite de « transformation » de la Fonction Publique. Car oui, les réformes ont un impact humain et social pour les agents de votre pôle ministériel, dimension volontairement occultée dans l'étude d'impact du projet de loi contre le dérèglement climatique qui prévoit la suppression des missions de police de la publicité. Car oui, pour lutter contre le réchauffement climatique, il faut désormais supprimer des emplois au ministère de l'Ecologie !

Continuer à détruire la chaîne nationale de portage des politiques publiques et l'expertise de l'État dans nos champs de compétence (y compris en niant la valeur des statuts particuliers de corps), c'est donner autant de motifs supplémentaires aux tenants d'une nouvelle remise en cause de sa légitimité à intervenir. Affaiblir l'outil pour mieux le casser, destination Etat transféré ou externalisé !

Résistance ou simple résilience, nous avons donc fait notre choix. D'autant que l'addition sociale de sortie de crise, nous en connaissons déjà les grandes lignes.

Et ce même si cela nous amène à être fichés. FO rappelle ici son opposition aux mesures liberticides mises en place par le gouvernement.

Enfin, rappelons que les soldes ne sont pas réservées à nos ministres. Votre administration conserve un certain nombre de leviers qu'elle utilise pour solder le dialogue social, la fluidité des parcours des agents, la culture ministérielle. Gageons que 2021 permettra d'apporter des inflexions nécessaires, ce dont nous pourrons commencer à juger sur les points inscrits à l'ordre du jour du présent CTM (cycles de mobilité et élections professionnelles 2022 en particulier).

Je vous remercie.